



Penthelaz, le 13 mai 2019

Conseil communal Penthelaz

Procès-verbal N° XI

Séance du 13 mai 2019

Composition du bureau

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente
Madame Christiane Chevalier, scrutatrice, M. Daniel Blanc, scrutateur
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 20h15 en la salle du Verger

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue, au Syndic M. Freiburghaus, aux Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à la presse, ainsi qu'au public

Opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents 44 ; excusés 3. Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 mars 2019. La lecture n'est pas souhaitée. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de question. Le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

- Deux courriers sur la même thématique. L'un de l'association 5G moratoire pour la Suisse ainsi que de Swisscom, adressé au Conseil par voie électronique.
- Demande de soutien de l'orchestre Symphonique Suisse des jeunes pour 2019. Le courrier a été transmis à la municipalité qui avait déjà reçu ce document. Un dossier complet est à disposition avec un CD pour les conseillers.

d) Communications de la Municipalité

M. Piéric Freiburghaus

1. Réception des jeunes citoyens 2019

La désormais traditionnelle réception des jeunes citoyennes et citoyens a eu lieu vendredi 3 mai à la grande salle de la Maison de Ville. Huit jeunes personnes fêtant leurs 18 ans en 2019 ont répondu présent à l'invitation de la Municipalité qui s'était entourée de Mme la députée Delphine Probst et de Mme la Présidente du Conseil communal Valérie Codina Cervellin.

2. 3e Journées du Développement durable

Celles-ci auront lieu ici au Verger les 24 et 25 mai 2019.

Vendredi soir, la projection du documentaire « Demain Genève », une adaptation locale du documentaire écologiste « Demain » largement diffusé, sera le prétexte à nous poser la question de notre responsabilité et de notre capacité d'agir au niveau local pour le Développement durable alors que l'urgence climatique est décrétée au niveau cantonal et dans quelques villes.

Un débat en présence de M. Guillaume de Büren, chef de l'Unité Développement durable du Canton et de représentants de l'Association Demain Genève clôturera cette première soirée. Une invitation a été adressée aux Municipalités des communes voisines et lancée groupes Agenda 21 de Cossonay, Echallens et Orbe.

Samedi de 9h à 13h, 10 activités organisées grâce au groupe Agenda 2030, à la Bibliothèque Intercommunale, aux Services extérieurs et au Groupe des Scouts de la Venoge permettront à la population d'aborder de manière pratique plusieurs thèmes liés à la biodiversité, dont l'éradication des plantes invasives, des économies d'énergie et de la lutte contre l'obsolescence programmée, la réduction des déchets et la mobilité douce.

Un flyer tout ménage a été distribué en fin de semaine dernière.

Le Groupe Agenda 2030 et la Municipalité se réjouissent de vous rencontrer lors de ces 3e Journées.

3. Démolitions sur les parcelles sises à la route de la Gare 38 et 40

En prévision de l'implantation de 6 classes temporaires sur la parcelle n° 127 (ex-propriété Miéville) à la route de la Gare, la Municipalité a récemment mis à l'enquête publique la démolition de petites constructions sur les deux parcelles adjacentes, soit le kiosque, le bûcher ou fumoir et l'appentis appuyé à la façade nord de la ferme. Cela permettra d'une part de sécuriser les lieux et aussi d'organiser une aire d'accès piétonne en retrait de la chaussée.

4. Propriétaires des parcelles colloquées en zone industrielle à la route de Gollion

Une délégation municipale a récemment rencontré l'ensemble des propriétaires fonciers afin de les entendre sur leurs objectifs en matière de construction et le cas échéant les associer et établir une procédure spécifique de Plan de quartier autour des bâtiments de FENACO, ex Grands Moulins.

5. Sécurité publique et contrôle du stationnement

Les 7 collaborateurs au bénéfice d'un contrat d'engagement à l'heure, par ailleurs également employés de la société de surveillance EKML interviendront dès cette présente semaine pour le contrôle des véhicules en stationnement et en mouvement lorsqu'existe une interdiction générale de circuler.

Donnant suite à l'information qui m'a été transmise mardi 7 mai par M. Michel Turin, j'ai profité l'après-midi même de venir aux alentours du collège du Cheminet. Je suis revenu les jours suivants pour verbaliser les personnes stationnant en bas du chemin de Collège, ainsi que sur la place du Verger et à la Place Centrale. Les personnes qui s'arrêtent devant le collège ne peuvent être verbalisées que par la gendarmerie.

La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y a pas de question.

M. Pierre-André Ischi, Municipal

Travaux route de Lausanne les feux seront supprimés dès mercredi. Les travaux seront terminés fin mai. La route de Lausanne sera fermée à la circulation durant le week-end du 22 et 23 juin pour la pose du tapis bitumineux.

La parole est donnée aux Conseillers.

Mme Christiane Chevalier demande depuis où sera fermée la route de Lausanne. M Ischi répond qu'elle sera fermée depuis l'ancien Landi jusqu'à la sortie du village jonction de Penthalaz.

M. Didier Chapuis, municipal

Suite à une réorganisation interne des dicastères au sein de la commune du Mont-Sur-Lausanne, M. Jaques Marchand, vice-président de l'ARASPE n'est plus en charge des affaires sociales au sein de sa commune. De ce fait le poste de vice-président était à repourvoir. Lors de sa dernière séance, les membres du comité directeur ont élu votre serviteur à cette fonction.

Piscine : ouverture ce samedi 18 mai. Profitez de prendre votre abonnement avant le 15 juin, dégriffé de CHF 5.—

La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y a pas de question.

M. Yves Jauner, Municipal

1. ASIVenoge (Association Scolaire Intercommunale de la Venoge)

Lors de l'assemblée du 21 mars 2019 du conseil intercommunal, les comptes 2018 ont été acceptés à la majorité. Pour Penthalaz le coût est de CHF. 24'771.65

2. ASICoPe (Association Scolaire Intercommunale de Cossonay Penthalaz et environs)

Lors de l'assemblée du 21 mars 2019 du conseil intercommunal, les comptes 2018 ont été acceptés à la majorité. Pour Penthalaz le coût est de CHF. 1'358'534.67

M. Pierre Aubry a été nommé président du conseil intercommunal de l'ASICoPe.

Il n'y pas lieu de remplacer M. Aubry au sein du conseil intercommunal de l'ASICoPe.

Entrée en fonction le 1 juillet 2019.

3. SDIS Venoge

Lors de l'assemblée du 9 avril 2019 du conseil intercommunal, les comptes 2018 ont été acceptés à la majorité.

Pour Penthalaz le coût est de CHF.87'640.25

Le coût par habitant est de CHF 26.70

M. Pierre-André Ischi a été assermenté comme délégué au conseil intercommunal en remplacement de M. Yvan Rochat. Il a également été nommé à la commission de gestion et finance.

4. ORPCI Gros-de-Vaud

Lors de l'assemblée du 8 mai 2019 du conseil intercommunal, les comptes 2018 ont été acceptés à la majorité.

Pour Penthalaz le coût est de CHF.72'529

Le coût par habitant est de CHF 22.10

M. Pierre-André Ischi a été assermenté comme délégué au conseil intercommunal en remplacement de M. Yvan Rochat.

5. Divers

Le 1er août 2019 aura lieu cette année à Daillens.

La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y a pas de question.

M. Yvan Rochat, Municipal

Information concernant les tenanciers de la Maison de Ville. Mme et M. Hurel vont cesser leur activité fin juin 2020.

La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y a pas de question.

PV Conseil Communal séance du 13 mai 2019

Mme Valérie Codina Cervellin, Présidente, remercie la Municipalité pour toutes ces informations et passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Assermentations
2. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Eloi Contesse « Police des constructions : comment la Municipalité préserve-t-elle la qualité de nos quartiers »
3. Préavis municipal n° 2019-31 relatif aux modifications des statuts de l'ASiCoPe
4. Préavis municipal n° 2019-32 relatif à une demande de crédit pour l'élaboration d'un Plan d'affectation valant permis de construire sur les parcelles nos 109 et 688 à Le Cheminet
5. Nomination/Dissolution de Commissions
6. Propositions individuelles
7. Communications de la Présidente

Mme Codina Cervellin s'excuse auprès de Mohamad Soltan Hosseini pour avoir mal orthographié son prénom.

L'ordre du jour sera suivi tel quel aucune remarque n'étant demandée.

1. Assermentations

- Mme Antonino Dolores étant absente ce soir pour raison de santé, elle sera assermentée lors du prochain conseil.
- M. Stéphane Zurcher nous présente pour le groupe Socialistes Verts et Sympathisants, M. Jean-Rémy Marchand, 28 ans, ingénieur géomètre, habitant Penthalaz depuis 2,5 ans et faisant déjà partie de l'agenda 2030.
- M. Claude-Alain Zbinden présente, M. Mohamad Soltan Hosseini, 56 ans, indépendant, habitant la commune depuis 2013, 3^e viennent ensuite de la liste PLR

Messieurs Marchand et Soltan Hosseini prêtent serment et sont chaleureusement applaudis.

Dès maintenant l'assemblée compte 2 conseillers de plus soit 46 membres.

2. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Eloi Contesse « Police des constructions : comment la Municipalité préserve-t-elle la qualité de nos quartiers »

La parole est donnée à M. Freiburghaus, syndic, qui nous lit la réponse de la municipalité. Ce document étant très étoffé, il est joint au présent PV.

Mme la Présidente relit les deux questions posées dans l'interpellation de M. Contesse et rappelle le règlement et les différentes options qui s'offrent au Conseil.

Questions :

- Est-ce que la municipalité se préoccupe de la qualité des aménagements extérieurs lors des mises à l'enquête, et si oui comment procède-t-elle pour l'évaluer ?
- Est-ce que la municipalité applique les règles du PGA de 2015 en matière de qualité des aménagements extérieurs, étant donné que celles-ci sont plus contraignantes que le contenu du PGA de 1980 ?

Règlement :

- Selon notre règlement (article 62) « La discussion qui suit se termine par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction, ou par le passage à l'ordre du jour. »
- L'auteur d'une interpellation ou tout membre du conseil peut proposer à l'assemblée l'adoption d'une résolution à la fin de la discussion qui suit la réponse de la municipalité à l'interpellation. La résolution consiste en une déclaration à l'attention de la municipalité et n'a pas d'effet contraignant pour celle-ci.

Mme la Présidente propose trois possibilités quant à la suite à donner à cette interpellation :

- Aucune résolution n'est proposée et dans ce cas, on prend acte de la réponse de la municipalité.
- Une résolution est proposée par une conseillère ou un conseiller ce soir, on la développe au niveau du Conseil et on l'adopte (ou pas).
- Un temps d'analyse et de réflexion est demandé vu la réponse très longue de M. le Syndic. Dans ce cas, ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Mme la Présidente rappelle que quoi qu'il en soit, il sera toujours possible par la suite d'user à nouveau de son droit d'initiative selon l'art. 59 de notre règlement.

La parole est donnée à M. Contesse en premier lieu.

M. Contesse accepte le temps de réflexion proposé afin de pouvoir discuter avec son groupe et éventuellement déposer une résolution lors du prochain Conseil.

La discussion est ouverte.

PV Conseil Communal séance du 13 mai 2019

M. Eloi Contesse se dit content des précisions et de la valeur contraignante que montre le règlement de 2015.

Concernant les valeurs paysagères et les valeurs des quartiers résidentiels, il pense que le recensement architectural date un peu et que la qualité des quartiers dit « moyens » a été réévaluée notamment les cités jardins.

Concernant la manière de densifier, Patrimoine Suisse encourage les différentes entités à le faire de manière intelligente afin de préserver les campagnes et les territoires sans perdre en qualité. M. Contesse estime que la densification autour de la gare est indispensable pour accueillir des gens, mais espère que Penthaz ne deviendra pas une cité dortoir.

Bien que des journées de développement durable soient proposées dans le cadre de l'agenda 2030, la question de la biodiversité se passe dans nos jardins qui, depuis une cinquantaine d'années, se transforment en places de parc. M. Contesse précise que l'on ne changera pas le monde, mais que toutes les petites actions sont importantes.

M. Pierre Zurbrugg remercie la Municipalité pour cette réponse et soutient l'interpellation de M. Contesse. M. Zurbrugg s'est opposé à plusieurs reprises aux diverses mises à l'enquête dans le vieux village. Ceci principalement dans le but de lutter contre la pression des promoteurs qui densifient pour rentabiliser leurs projets immobiliers. On voit donc une augmentation des places de parc dans cette zone villageoise au détriment des espaces extérieurs. M. Zurbrugg estime que la densification devrait se maintenir dans le périmètre des 500 mètres autour de la Gare et que l'on devrait maintenir le statu quo dans le haut du village.

M. Zurbrugg cite la mise à l'enquête sur la transformation de la ferme « Rohrer », reconstruite après un incendie, dans laquelle les aménagements extérieurs n'étaient pas prévus sur les plans. Ce manquement n'a pas permis de contester ce point lors de la mise à l'enquête. M. Zurbrugg encourage la Municipalité à former au mieux ses collaborateurs du service technique afin qu'ils sachent lire et contrôler ces mises à l'enquête et être ainsi conformes aux règlements.

Dans les zones village, le service des monuments, met une pression importante pour la conservation des bâtiments anciens (fenêtre, œil-de-bœuf) ceci parfois au détriment des espaces urbains.

Il n'y a plus de question. Mme la présidente demande aux Conseillères et Conseillers qui acceptent le report de la résolution à l'ordre du jour du prochain conseil, de le mentionner en levant la main.

Le report au prochain conseil est accepté par 40 oui, 4 abstentions et 2 avis contraires

M. Stéphane Zurcher demande à M. Freiburghaus de pouvoir disposer de la version écrite de sa réponse. La secrétaire adressera ce document par mail à tous les membres.

3. Préavis municipal n°2019-31 relatif aux modifications des statuts de l'ASiCoPe

M. Pierre Aubry nous lit son rapport. La parole est donnée aux Conseillers.

Il n'y a pas de question. La Présidente nous relit les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2019-31, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter les modifications des statuts telles que présentées.

Le préavis est accepté à l'unanimité

4. Préavis municipal n° 2019-32 relatif à une demande de crédit pour l'élaboration d'un Plan d'affectation valant permis de construire sur les parcelles nos 109 et 688 à Le Cheminet

M. Claude Brocard nous lit son rapport. Mme la Présidente indique que la décision no 158 a été transmise aux Conseillers avec la convocation du présent Conseil.

La parole est donnée aux Conseillers.

M. Claude-Alain Zbinden n'a pas reçu le même rapport que celui lu par le rapporteur. M. Brocard répond que suite à deux remarques de la part du syndic, il a envoyé le rapport corrigé uniquement au Président de son groupe (le GIP) et aux membres de la commission estimant que les modifications étaient modestes.

Mme la Présidente demande que lors de modifications, même de dernières minutes, l'envoi soit fait à tous les conseillers.

Mme Sandrine Berthoud, rappelle que les fonds de réserve sont des écritures comptables et qu'il ne s'agit donc pas d'argent liquide. Le montant total du préavis (CHF 80'000) sera-t-il donc financé par la trésorerie courante ?

M. Chapuis répond que ce mode de financement permet de ne pas avoir d'amortissement sur cette dépense. La facture sera payée par la trésorerie courante. L'écriture comptable sera passée sur les comptes de fonds de réserve administration générale et de fonds de réserve pour écoles, sports et jeunesse pour moitié chacun.

PV Conseil Communal séance du 13 mai 2019

M. Daniel Traini, dit avoir peur de la 1^{re} décision d'accorder un crédit de CHF 80'000.- pour élaboration d'un Plan d'affectation valant permis de construire sur les parcelles nos 109 et 688. M. Traini demande à la municipalité un éclaircissement sur cette procédure. Le Conseil pourra-t-il encore intervenir sur le projet ou sera-t-il mis devant le fait accompli sans pouvoir revenir en arrière ?

M. Freiburghaus répond qu'un plan d'affectation valant permis construire est une démarche parallèle. Cela demande que tous les éléments d'un plan d'affectation s'y trouvent. Cela demande aussi d'élaborer un projet avec toutes les exigences d'un permis de construire. Le bureau Fischer Montavon et Associés s'occupera du projet de l'aménagement du territoire et le bureau éo architectes à Lausanne prendra en charge le projet de construction. Ces deux projets vont être soumis à l'enquête publique en même temps et feront l'objet d'un préavis qui sera soumis au Conseil puis au département pour approbation. En couplant ces procédures, une seule enquête publique sera nécessaire, une seule phase pour traiter les oppositions et pour faire recours ce qui permettra de tenir le calendrier.

M. Traini interprète cette réponse comme étant un souci de calendrier permettant de gagner du temps. M. Traini relève que le Conseil devra être extrêmement vigilant au moment de voter le futur préavis.

M. Pierre Zurbrugg demande qui lèvera les éventuelles oppositions. M. Freiburghaus répond que dans le cadre d'un plan d'affectation, la municipalité reçoit les opposants en conciliation et fait une proposition au Conseil. C'est par l'adoption par le vote du Conseil que les oppositions seront levées.

M. François Bachmann ne trouve nulle trace des aménagements extérieurs dans ce préavis. Lors du dernier conseil, M. Bachmann avait encouragé la municipalité à intégrer ce point dans ce projet. M. Bachmann demande à la municipalité si les deux questions posées dans l'interpellation de M. Contesse vont être appliquées. Est-ce que le conseil pourra avoir un regard sur ces aménagements extérieurs avant le permis de construire.

M. Freiburghaus répond que ni le plan en vigueur ni le PGA de 2015 soumis à l'enquête publique ne détermine ce que l'on peut faire sur ce plan, on repart avec une page blanche. Le plan actuel ne permet que de toutes petites constructions dans cette zone. Dans le PGA de 2015, les affectations sont en lien avec des activités scolaires, mais avec un indice d'occupation du sol bien supérieur à ce qui sera nécessaire. Ce plan définissait des hauteurs de bâtiments de 16 mètres ce qui n'est plus dans les projets de la municipalité à ce jour. Dans le préavis un montant de CHF 20'000 est prévu pour les prestations telles que l'étude du trafic, l'environnement et le paysagisme. On y voit donc la volonté de travailler sur les espaces extérieurs en tenant compte des exigences autour d'une école. M. Freiburghaus rappelle que la municipalité fonctionnera avec ses pratiques habituelles à savoir que la commission d'urbanisme sera convoquée et consultée sur ce projet.

M. Bachmann demande si l'on restera donc avec une zone mixte, d'utilité publique et de verdure avec îlot de verdure. M. Freiburghaus répond que si l'on gardait les dispositions actuelles, on ne pourrait rien faire. La zone va être redessinée. On définira une zone d'utilité publique avec construction scolaire en définissant tous les besoins nécessaires à ce projet de construction. On devra définir les gabarits, dire ce que l'on va faire sur les surfaces de prés, se poser la question si l'on accepte le stationnement sur cette place ou non. Il y a une exigence de garder la salle de gymnastique actuelle.

M. Bachmann demande si les éventuelles demandes de positionnement d'antennes auront aussi leur place dans ce plan d'affectation. M. Freiburghaus n'a pas de réponse sur cette question.

Il n'y a plus de question.

La Présidente nous relit les conclusions du préavis

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHALAZ

après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2019-32, où le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 80'000.- pour l'élaboration d'un Plan d'affectation valant permis de construire sur les parcelles nos 109 et 688 à Le Cheminet ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever le 50 % du montant ci-dessus, soit CHF 40'000.- sur le Fonds de réserve administration générale, compte 9.282.100.
3. D'autoriser la Municipalité à prélever le 50 % du montant ci-dessus, soit CHF 40'000.- sur le Fonds de réserve pour écoles, sports et jeunesse, compte 9.282.500 ;

Le préavis est accepté par 41 oui, 4 abstentions.

5. Nomination/Dissolution de Commissions

- Aucune nomination.
- Dissolution de la commission véhicule. La commission sportive reste active.
- M. Pierre Aubry a été élu président de l'ASiCoPe au 1er juillet 2019. M. Jauner informe que M. Aubry reste délégué. Il aura le droit de vote à bulletin secret et tranchera en cas d'égalité dans une votation. Mme Grandchamp Sylvette reste suppléante.

6. Propositions individuelles

Mme Sandrine Berthoud signale à Pierre-André Ischi que le luminaire du chemin de Beau-Site ne fonctionne plus depuis quelques semaines. M. Ischi prend note.

M. Nicolas Bessi propose de faire une présentation sur la 5G au Conseil quant aux tenants et aboutissants de cette technologie. Il organiserait volontiers des séances de projections. La Présidente le remercie et prend note.

M. Daniel Traini demande si l'on peut avoir un point de situation sur la démarche participative. M. Freiburghaus répond que la restitution devait avoir lieu au printemps. Certains points, notamment des questions de mobilité, doivent encore être discutés. M. Freiburghaus espère qu'il arrivera à planifier ces réunions avant le prochain Conseil de juin.

7. Communications de la Présidente

- Mme la Présidente rappelle que la diffusion des informations et des documents adressés aux membres du Conseil doit être faite uniquement aux personnes élues. Renseignements pris auprès du Préfet, seuls les documents signés peuvent être diffusés. Un document non signé est considéré comme un document de travail et ne doit pas être publié. Mme la Présidente prie donc les Présidents de groupes de mettre à jour leur liste de diffusion et d'être vigilants sur ce sujet.
- Mme la Présidente informe que M. Philippe Gacond, huissier a donné sa démission pour la fin du mois de juin. M. Gacond quitte ses fonctions dans le but de pouvoir intégrer le conseil lorsqu'un poste se libérera. Mme Codina Cervellin le remercie déjà pour le travail effectué.

Prochaines échéances :

- Dimanche 19.05.2019 votations
- Mardi 11 juin 2019, séance de préparation du conseil communal
- Lundi 17 juin 2019, séance du conseil
- Elections fédérales 20.10.2019 Les membres du Conseil seront sollicités pour ce dépouillement.

La séance est levée à 22h01

La Présidente

V. Codina

Valérie Codina Cervellin



La secrétaire

Grandchamp

Sylvette Grandchamp